

N°.....

Date.....

**CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE A USAGES
MULTIPLES
LOUIS BUFFY DE MENETREUX LE PITOIS**

Il est établi un contrat de location de la salle à usages multiples aux conditions générales du règlement entre :

D'une part :

La Commune de MENETREUX LE PITOIS 21150

Et d'autre part,

M

Demeurant

N°.....Rue.....

Code postal..... Ville.....

Numéro de téléphone ou portable (obligatoire).....

Article 1 - OBJET

Suite à une demande de réservation, la **Commune de Ménétreux le Pitois** met à disposition la salle à usages multiples pour la période suivante :

Du : / / 201. **AU** / / 201

Pour le motif suivant (réception, conférence.....)

.....
.....

Nombre de personnes présentes :

Article 2 : - OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire déclare avoir pris connaissance et **s'engage à respecter et faire respecter le règlement qui lui a été remis avec le présent contrat.**

Le bénéficiaire joint au présent contrat signé,

- ✓ Une caution de
- ✓ Le montant de la location de la salle conformément au tarif en vigueur.....

Le contrat signé du bénéficiaire doit être retourné à la Mairie accompagné des pièces mentionnées à l'article 2 du règlement intérieur, à défaut la réservation ne sera pas confirmée.

Article 3 : RESPONSABILITES

- ❑ Le bénéficiaire souscrit une assurance responsabilité civile et fournit une attestation d'assurance correspondante au moment de la location,
- ❑ En aucun cas, la Commune de Ménétreux le Pitois ne pourra être tenu responsable de dégradations, vols, pertes du matériel apporté par le bénéficiaire et /ou d'incidents et /ou de sinistres survenus pour cause de non-respect du règlement.
- ❑ Le bénéficiaire sera responsable des dégradations causées sur les locaux, les installations et le matériel appartenant à la collectivité dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Fait en double exemplaire à Ménétreux le Pitois, le.....

Faire précéder de la mention

"Lu et approuvé"

Le Maire

Le Bénéficiaire,

D.VIETTE

L'état des lieux avant la location est fixé le : à.....h

L'état des lieux après la location est fixé le : :..... à.....h

Les horaires des états des lieux sont à respecter impérativement